

# Charte site internet et groupes locaux



Louveteaux-  
Louvettes



Éclaireurs-  
Éclaireuses



**Officiel**

Version #4

Mise à jour 08 septembre 2023

## Introduction

Le Conseil d'Administration des EEF comprend le besoin des groupes locaux d'être présents sur Internet, mais il veut garantir la qualité de l'image que l'on donne du mouvement vers l'extérieur. Dans ce but, il édite cette charte à destination des gestionnaires de sites locaux.

## Obligations

- Informer le Secrétariat National avant l'ouverture du site au public
  - L'équipe nationale doit autoriser la mise en ligne du site.
  - Les changements demandés par l'équipe nationale doivent être effectués (après discussion éventuelle)
    - Le site sera référencé sur le site national
- Le site doit répondre aux obligations légales (contact du webmaster, ...)
- Le site ne doit pas contenir d'explication sur le fonctionnement du mouvement (Projet Éducatif, Pédagogie de Branche,...), mais il doit renvoyer sur le site national pour tous ces sujets.
- Le site doit contenir un lien vers le site national
- Le gestionnaire du site doit avoir une autorisation écrite des parents pour faire figurer des photos des enfants de son groupe.
  - Éviter de publier des portraits d'enfant et préférer les modes de publication qui ne sont pas accessible au public non enregistré (mot de passe...)
- Il est interdit de publier un article ou un message sur un forum critiquant le mouvement ou un de ces membres.
  - Si vous avez des remarques sur le fonctionnement du mouvement, vous pouvez écrire au CA ou vous exprimer lors de l'AG (tous les ans en septembre).
- Les forums doivent être limités en lecture et écriture aux membres inscrits sur le site.

**Le non respect de ces obligations interdit au gestionnaire du site de faire référence au mouvement et d'utiliser la propriété intellectuelle du mouvement (Logo, insigne, titre « EEF » et « Éclaireurs Évangéliques de France », nom du groupe...) et obligera la fermeture du site contrevenant.**

*Pour toutes questions relatives à cette charte n'hésitez pas à contacter le secrétariat national !*

